

Bulletin vélo du gouvernement wallon



Axes d'évaluation	Notes sur 5	TO DO LIST pour la fin du mandat
Améliorer la gouvernance	3	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser le décret "Wallonie cyclable 2030". Lancer concrètement un observatoire wallon du vélo Former les fonctionnaires aux aménagements vélo Consulter les usagers plus systématiquement
Des infrastructures cyclables de qualité	2	<ul style="list-style-type: none"> Définir le réseau cyclable wallon structurant et les cyclostrades (et leur politique d'entretien) Introduire du stationnement vélo obligatoire dans les immeubles (réforme du CoDT) Généraliser le signalement en ligne des problèmes vélo (via FixMyStreet par exemple)
Plus d'éducation au vélo et à la mobilité	2	<ul style="list-style-type: none"> Généraliser et approfondir le brevet du cycliste Sensibilisation au vélo dans les écoles secondaires Financer du stationnement vélo dans toutes les écoles
Garantir la sécurité routière à vélo	1	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le passage des quartiers en zone 30/20 Favoriser la mise en place de rues scolaires Entretien des pistes cyclables de façon systématique Analyser les constats d'accidents graves à vélo
Développer l'intermodalité vélo + train/bus	2	<ul style="list-style-type: none"> Plus de stationnement sécurisé dans les gares en collaboration avec la SNCB/le TEC Développer le transport de vélos sur certaines lignes stratégiques du TEC (tourisme/bus express)
Encouragement au vélo	4	<ul style="list-style-type: none"> Amplifier le travail de communication, sensibilisation et le support aux initiatives de mise en selle Toucher une plus grande part de la population (hors du monde du travail) pour le soutien à l'achat d'un VAE
Doper le tourisme à vélo	4	<ul style="list-style-type: none"> Résoudre les chaînons manquants sur les "itinéraires longue distance" Une cartographie complète et uniforme de tous les itinéraires vélo Développer une plateforme en ligne "la Wallonie à vélo"

AXE 1 - Améliorer la gouvernance



Nos principales demandes

- Instauration d'un plan vélo wallon, concerté avec les usagers
- Financement pour sa mise en place à hauteur de 20 €/habitant
- Une prise en compte systématique du vélo sur les routes régionales
- Une meilleure formation des fonctionnaires wallons et communaux
- Relance d'un observatoire wallon du vélo (statistiques diverses)
- Coordination de la lutte contre le vol de vélos

Évaluation

Les points positifs

Le **plan d'action vélo « Wallonie Cyclable 2030 »** est sorti cet été 2022. Il a effectivement été concerté avec les acteurs du monde du vélo, dont le GRACQ.

Un **décret pour ancrer la politique vélo wallonne** dans les textes est en cours de rédaction. Il devrait obliger les futurs gouvernements wallons à actualiser le plan « WaCy 2030 ». Il devrait aussi pérenniser le financement des communes par « droits de tirage » (PiMaCi).



Au niveau des budgets, le soutien aux communes pour les infrastructures vélo s'élève à 35 millions €/an. Le plan Infrastructures du SPW prévoit 10 millions €/an pour le vélo + 5 millions €/an pour les « cyclostrades ». Le budget RAVeL est lui de 15 millions €/an. Si on y ajoute les primes pour le vélo, le brevet du cycliste en 5^e primaire, les campagnes de promotion et des mesures éparpillées dans d'autres budgets (sécurité routière, tourisme,...) on n'est **pas loin des 80 millions €/an** promis.

Les points à améliorer

Contrairement à la stratégie vélo générale de la Région où le GRACQ est consulté, au niveau des projets routiers par contre, certaines directions du SPW en font, d'autres pas. Certaines communes aussi, d'autres pas du tout... La **concertation avec les usagers** est donc à géométrie très variable.

Pour lutter **contre le vol de vélo**, la Région collabore activement avec le fédéral pour un futur « registre national » des vélos. Il faut toutefois plus de coordination avec, entre autres, la justice et la police.

En ce qui concerne **l'Observatoire du vélo**, une première étude vient de se terminer pour déterminer les indicateurs à inclure dans le futur observatoire. Mais aucune observation n'a encore été entamée à l'échelle du territoire.

La **formation de tous les agents administratifs** régionaux et communaux n'a pas encore vraiment démarré, ou à très petite échelle. Ce manque de qualifications est un obstacle à la qualité des aménagements cyclables.

TO DO LIST :

- ▶ Finaliser le décret "Wallonie cyclable 2030".
- ▶ Lancer concrètement un observatoire du vélo
- ▶ Former les agents administratifs aux aménagements vélo
- ▶ Consulter beaucoup plus systématiquement les usagers



AXE 2 - Des infrastructures cyclables de qualité



Nos principales demandes

- Un meilleur entretien de tous les aménagements cyclables existants
- La résolution des problèmes signalés par les cyclistes
- Des pistes cyclables séparées hors agglomération, d'une largeur suffisante
- Du stationnement vélo obligatoire dans chaque immeuble en Wallonie

Évaluation

La définition d'un **réseau cyclable structurant wallon** (ex-schéma directeur cyclable), et l'étude des « cyclostrades » viennent de démarrer en 2022.

Les **subsidés aux communes** sont bien conditionnés à ces éléments: audit vélo, suivi des recommandations de la sécu-rothèque, commissions de suivi impliquant les usagers. Même si cela ne permet pas d'éviter à 100% les dérives...

Cependant, la **prise en compte systématique du vélo** sur les routes régionales n'est toujours pas une réalité. Il y a encore des projets sans réflexion vélo. Cette prise en compte du vélo sur les routes

communales n'a pas beaucoup avancé non plus. Beaucoup de communes ignorent purement et simplement les besoins des cyclistes partout sur leur territoire.

L'entretien des infrastructures cyclables progresse lentement aussi, tant au niveau des voiries régionales que communales. L'hiver rien n'est dégagé, tout simplement.

Les « **tourne-à-droite cyclistes** » aux feux rouges ne sont pas généralisés non plus, malgré nos demandes, et malgré l'assouplissement des critères de sécurité imposés par le SPW.



Les problèmes que nous signalons sont loin d'être tous traités. L'utilisation d'un **outil de signalement** comme FixMyStreet, uniforme sur tout le territoire wallon, n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant (seules 7 communes, sur 262, l'ont activé pour le grand public).

Au niveau du **stationnement vélo sécurisé** dans les immeubles, il n'est toujours pas obligatoire en Wallonie. La prochaine révision du CoDT est une occasion en or de le rendre obligatoire comme en France ou à Bruxelles.

TO DO LIST :

- ▶ Définir le réseau cyclable wallon structurant et les cyclostrades et son entretien
- ▶ Introduire du stationnement vélo obligatoire dans les immeubles (réforme du CoDT)
- ▶ Généraliser le signalement en ligne des problèmes vélo (via FixMyStreet par ex.)



AXE 3 - Améliorer l'éducation au vélo

1

2

3

4

5



Nos principales demandes

- Une véritable éducation à la mobilité à vélo pour tous, à tous les âges
- Une formation vélo des enseignants, visant à les rendre autonomes
- Un soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles aux écoles qui souhaitent s'équiper en parking vélo

Évaluation

L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière **dans les écoles** (EMSR) progresse au niveau des écoles primaires. Elle n'est toutefois pas encore continue jusqu'à 18 ans.

Au niveau du vélo à l'école, des **vélobus** sont organisés, mais le soutien de la Région est faible. Peu d'approfondissements du brevet sont organisés dans les écoles.

La Région permet aux écoles de construire du **parking vélo** (sécurisé ou pas) via l'appel à projet « sécurité routière » de 2022. C'est bien mais c'est clairement insuffisant.



TO DO LIST :

- ▶ Généraliser et approfondir le brevet du cycliste (5^e primaire)
- ▶ De la sensibilisation au vélo dans les écoles secondaires aussi
- ▶ Financer du stationnement vélo dans toutes les écoles

AXE 4 - Garantir la sécurité routière à vélo

1

2

3

4

5

Nos principales demandes

- Faire mieux respecter le code de la route actuel
- Généralisation du 30 km/h en agglomération (hors axes de transit)
- Analyser les causes des accidents à vélo

Évaluation

Les **Etats Généraux wallons de la sécurité routière** ont adopté en décembre 2020 les recommandations suivantes :

- Intensifier la mise en zone 30 ou 20km/h de larges périmètres en agglomération
- Évaluer la réduction de la vitesse maximale hors agglomération à 70 ou 80 km/h
- Maintenir le trafic de transit hors des zones résidentielles
- Prévoir des déviations qui assurent un cheminement sécurisé lors des chantiers
- Intensifier l'entretien des pistes cyclables afin d'éviter les chutes
- Encourager les gestionnaires de voirie à utiliser le concept de rue scolaire
- Autoriser les enfants sur le trottoir à vélo jusqu'à l'âge de 12 ans (à l'allure du pas)
- Interdire les cyclomoteurs B sur les pistes cyclables (en agglomération)
- Ne plus obliger les cyclomoteurs A sur les pistes cyclables (en agglomération)
- Introduire dans le code de la route un marquage pour voie centrale banalisée
- Analyser les accidents impliquant des cyclistes en vue d'en identifier les causes
- Développer fortement le stationnement pour la micromobilité et les deux roues en chaussée, en lieu et place de stationnement actuellement réservé aux véhicules à moteur.



Toutefois, à l'exception du marquage des voies centrales banalisées dans le code de la route, et une étude récente de l'AWSR sur les accidents à vélo, **aucune des autres recommandations** n'a vraiment progressé.

Une **cartographie des vitesses réelles** sur les routes wallonnes est en cours d'élaboration, mais le lien avec la généralisation des zones 30 n'est pas concluant. A l'heure actuelle, aucune facilité supplémentaire n'a été donnée aux communes pour se lancer sur ce sujet !

TO DO LIST :

- ▶ Favoriser la passage rapide des quartiers en zone 30/zone 20
- ▶ Favoriser la mise en place de rues scolaires dans les communes
- ▶ Entretien des pistes cyclables de façon systématique
- ▶ Analyser les constats d'accidents graves à vélo



AXE 5 - Développer l'intermodalité vélo + train/bus



Nos principales demandes

- Du parking vélo aux endroits d'intermodalité
- Ouverture de davantage de points vélo dans les gares moyennes
- Ouverture généralisée des bandes bus aux vélos
- Pouvoir prendre son vélo dans les bus (hors des heures d'affluence)

Évaluation

Le **stationnement sécurisé** sur les lieux d'intermodalité n'a que peu progressé en Wallonie. On note bien le financement à 80% du stationnement vélo aux arrêts de bus par le TEC (100% sur les lignes Express) et les box vélos dans certaines gares, grâce à des communes motivées. Mais la stratégie de stationnement vélo sécurisé de la **SNCB** se fait toujours attendre. Bien que cela n'empêche pas une région volontariste d'avancer sur ce sujet, en partenariat avec la **SNCB** (comme les communes le font).

Aucun **nouveau « point vélo »** n'a été ouvert dans une gare wallonne depuis des années.

Les **bandes bus** sont de plus en plus ouvertes au vélo en Wallonie, même si ce n'est pas encore généralisé partout.

Une expérience pilote de **transport de vélos sur la ligne Express** Namur-Nivelles est en cours avec le TEC. Mais cela reste interdit ailleurs, à quelques exceptions (touristiques). De même, au niveau du tram de Liège, l'accès des vélos, même en dehors des heures de pointe, est toujours bloqué...



TO DO LIST :

- ▶ Accélérer l'installation de stationnement sécurisé dans les gares SNCB/TEC
- ▶ Développer le transport de vélos sur certaines lignes stratégiques du TEC

AXE 6 - Encouragement au vélo



Nos principales demandes

- Mener des actions de promotion et de communication positive sur le vélo
- Une prime régionale pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour tous

Évaluation

Des **primes régionales** pour les vélos cargos, les vélos de service, les vélos domicile/travail (y compris pour indépendants) sont en place depuis 2 ans.

Pour la promotion du vélo, le projet « Tous Vélo Actif » continue son travail en **entreprise**.

Du côté du vélo-loisir, le « Beau vélo de RAVeL » continue lui aussi son œuvre.

Un **salon du vélo** (utilitaire) est prévu en 2023.



TO DO LIST :

- ▶ Continuer le travail positif de communication, sensibilisation et support des initiatives de mise en selle
- ▶ Toucher une plus grande part de la population (hors du monde du travail) pour le soutien à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

AXE 7 - Doper le tourisme à vélo



Nos principales demandes

- La finalisation des chaînons manquants sur les itinéraires longue distance
- Une meilleure « cartographie vélo » de la Wallonie
- La généralisation progressive des « points nœuds »
- Création d'une véritable plateforme de promotion du tourisme à vélo

Évaluation

Les **points nœuds** couvrent petit à petit toute la Wallonie, sous l'impulsion des provinces.

Le **balisage** des **Eurovelos** (3, 5 et 19) est quasiment terminé chez nous.

De nouvelles **cartes RAVeL** ont été produites.

Quelques **chaînons manquants** importants subsistent malgré tout sur les itinéraires longue distance (Dinant-Houyet, Anseremme-Waulsort, Rendeux-Hotton, ...)



TO DO LIST :

- ▶ Résoudre les chaînons manquants sur les itinéraires longue distance
- ▶ Une cartographie complète et uniforme de tous les itinéraires vélo
- ▶ Développer une plateforme en ligne "la Wallonie à vélo"